



Le Maire Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine Cedex
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

CABINET DU MAIRE

Madame Sophie THIBAUT
Préfète du Val-de-Marne
21/29 avenue du Général de Gaulle
94000 CRETEIL

Ivry-sur-Seine, le 12 septembre 2022

Madame la Préfète,

Je tiens à vous faire part de ma sidération suite à la transmission par vos services, de la circulaire N° 6371/SG, émanant du secrétariat général du Gouvernement.

La mise en berne des drapeaux des bâtiments publics, à l'occasion de la disparition d'un chef d'Etat étranger pose déjà question. Lorsqu'il s'agit d'un monarque et en l'espèce d'une cheffe religieuse, cela interroge davantage.

Mais ce qui est réellement intolérable est que dans un écrit émanant du Gouvernement de la République on ne se contente pas d'évoquer le décès « d'Elisabeth II, reine d'Angleterre », mais « Sa Majesté Elisabeth II », sans même préciser le pays dont elle fût monarque.

Serait-il utile de rappeler à Madame la Première Ministre, que la France ne fait pas partie du « Commonwealth » ?

Bien sûr, la disparition de ce personnage mythique très présent dans les médias depuis 70 ans ne laisse personne totalement indifférent (j'ai moi-même, de retour de la fête de l'Humanité, regardé hier soir la rediffusion de « The Queen » de Stephen FREARS).

Mais la mise en berne des drapeaux à l'occasion du décès d'une reine, qui plus est cheffe de l'Eglise Anglicane, contrevient au principe de notre République laïque, sociale et démocratique. C'est pourquoi, je souhaitais vous faire savoir que je ne m'y soumettrai pas.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de ma considération la meilleure


Philippe BOUYSSOU
Maire d'Ivry-sur-Seine



Toute la correspondance doit être
adressée impersonnellement à M. le Maire,
en rappelant les références.